

DEC161047DR12

Décision portant nomination de M. Richard KOTARBA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) et nommant M. Pierre SGAUT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7340 en date du 7 mars 2016 ;

Considérant que M. Richard KOTARBA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Richard KOTARBA, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), à compter du 1^{er} juin 2016.

M. Richard KOTARBA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard KOTARBA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juin 2016

Le directeur de l'unité

M. Pierre SAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS

M. Younis HERMES

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Marseille

M. Frédéric FOTIADU

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille

M. Yvon BERLAND